

Contacté par le Parisien pour un bref interview présentant un point de vue "contre" les propositions des experts sur le Smic, j'ai découvert qu'il a été remplacé par une seule phrase. Le point de vue "pour" d'Andrea Garnero est quant à lui passé intégralement.

On trouvera dans ce mini-dossier : 1/ mon interview ; 2/ une brève réaction à quelques arguments de Garnero ; 3/ l'article du Parisien (3400 signes) ; 4/ l'interview de Garnero (3300 signes).

## 1. Mon interview (seuls les passages surlignés en jaune ont été retenus)

Selon un rapport d'experts, il faut réformer le mode de calcul du Smic. Pourquoi le contestez-vous?

Parce que le Smic remplit aujourd'hui ses fonctions. Il garantit un revenu minimum (certes insuffisant) aux salariés du bas de l'échelle. Son pouvoir d'achat augmente en fonction de la progression générale des salaires. Et il sert aussi de repère pour la fixation des minima conventionnels de branches. Si l'on indexait le Smic sur la seule inflation ou pire, si l'on supprimait toute règle d'indexation automatique, comme le préconise ce nouveau rapport, le Smic glisserait vers le bas en entraînant avec lui une grande partie des salaires.

La France figure parmi les pays d'Europe où le salaire minimum est le plus élevé. N'est-ce pas un handicap pour lutter contre la concurrence internationale ?

Le coût pour l'employeur au niveau du salaire minimum est à peu près le même en Angleterre, en Allemagne ou en France. De toute manière, le Smic ne concerne que 2 à 4 % des salariés dans les secteurs exposés à la concurrence. Il serait plus utile d'imaginer un système européen de salaires minimum pour lutter contre le dumping social. Pas de salaire minimum inférieur à 60 % du salaire moyen dans chaque pays : telle est l'idée promue par des instituts liés aux syndicats européens. Cette idée n'est pas fantaisiste puisque la direction du Trésor, à Bercy, avait exploré cette piste sous la présidence Hollande. Le silence du groupe d'experts sur ce point est une faute grave.

Plusieurs économistes mettent en avant le lien entre un Smic élevé et un taux de chômage important. Vous le réfutez?

De nombreuses études montrent que le salaire minimum n'a pas d'effet repérable sur l'emploi. Et les baisses de cotisations mises en place depuis des années pour alléger le coût du travail sur les bas salaires n'ont manifestement pas fait reculer le chômage.

Tout est à jeter dans ces préconisations?

Ce rapport est un **recyclage de vieilles lunes**. Il est totalement déconnecté des problèmes actuels. Par exemple, il brandit la menace d'une « circularité » entre hausse du Smic et inflation salariale. Or tous les économistes - sauf eux - sont aujourd'hui préoccupés par la faible progression des salaires en Europe et le risque de déflation. Nous avons certes échappé au pire : salaires minimum différents selon les régions, ou Smic-jeunes. Mais pas à la suggestion provocatrice de supprimer la revalorisation automatique, qui permettra aux éventuelles décisions du gouvernement d'apparaître « raisonnables ». **Sous l'habillage technocratique, la seule vraie préconisation des « experts », c'est la baisse du Smic.** Effectivement, sans revalorisation automatique, il serait aujourd'hui inférieur d'environ 300 euros.

## 2. Quelques remarques sur l'argumentaire de Garnero

*Notre étude montre que cette hausse annuelle automatique du smic se répercute sur le calendrier des négociations salariales et sur le montant de ces négociations.*

Oui, et cela empêche les minima de branches de décrocher.

*En période d'inflation, cette obligation présente un risque économique.*

Sommes-nous vraiment en période d'inflation ou de déflation salariale ?

*Nous préconisons de fixer un salaire minimum en privilégiant l'autonomie de la négociation collective.*

Garnero montrait pourtant [dans un article](#) (co-rédigé avec Stephan Kampelmann et François Rycx) qu'il y « plus de personnes dont le salaire effectif est inférieur aux minima » quand ceux-ci sont négociés au niveau des branches.

*Nous n'avons jamais dit que le smic doit être gelé ou baissé, nous lançons un débat sur la méthode de calcul automatique.*

Mais quel peut être l'objectif de supprimer l'automatisme sinon de geler la progression du smic ?

*Peut-on au moins commencer une discussion sur le fond ? Ici, la recherche sur le sujet est trop limitée. Cela n'aide pas à avoir un débat informé.*

Donc, il n'y pas d'études montrant les effets négatifs du smic. Et la recherche du groupe d'experts est assurément « trop limitée ».



19 décembre 2017

## 3. [Faut-il réviser le mode de calcul du smic ?](#)

Catherine Gasté, 19 décembre 2017



Un groupe d'experts préconise une réforme du mode de calcul du smic, mais le gouvernement hésite. Le sujet sera évoqué ce mardi entre les syndicats et la ministre du Travail.

La question est hautement inflammable... Faut-il s'attaquer au tabou du smic ? Plus précisément, faut-il revoir le mode de calcul de revalorisation appliqué chaque année (depuis janvier 1970) et qui assure une augmentation automatique au 1,65 million de salariés concernés ? C'est la [proposition explosive du rapport d'un groupe d'experts](#) rendu début décembre, dont on n'a pas fini d'entendre parler.

Si le gouvernement vient de décider d'appliquer à la lettre [la formule actuelle de revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier prochain](#), qu'a-t-il en tête pour 2018 ? Les déclarations du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, le 12 décembre assurant qu'il n'est « pas question de mettre fin à l'indexation » n'ont visiblement pas réussi à stopper le départ de feu. D'autant que, de son côté, le cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a laissé entendre que la question « s'intégrerait » dans les réflexions en cours, notamment sur « le développement de l'intéressement-participation ». « C'est encore très flou », admettent plusieurs sources proches du dossier. Entre le risque politique de s'attaquer aux plus modestes et la pertinence économique d'une telle réforme, les interrogations sont en effet nombreuses.

Les syndicats restent persuadés que le dossier sera mis prochainement sur la table. Ce sera d'ailleurs l'un des sujets de préoccupation qu'ils évoqueront ce mardi avec Muriel Pénicaud au ministère du Travail, lors de la Commission nationale de la négociation collective (CNC) consacrée à la revalorisation du salaire minimum. Un rendez-vous qui s'annonce houleux.

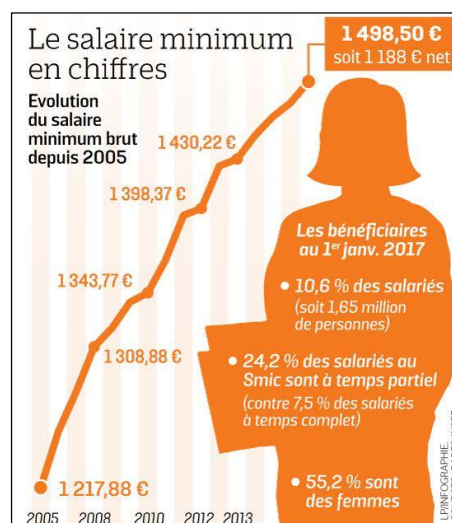
« Le sujet n'est visiblement pas enterré ! » assure Jean-Claude Mailly de Force ouvrière, qui a fait savoir en haut lieu tout le mal qu'il pensait d'une telle réforme. « Il y a trois choses en France auxquelles il ne faut pas toucher : la laïcité, la sécurité sociale et le smic. Voilà ce que j'ai expliqué. » De son côté, la CGT « met en garde » dans un communiqué contre « toute velléité de désindexation et de changement de formule de calcul du smic » qui conduirait « à ne plus tenir compte du gain de pouvoir d'achat des ouvriers et des employés ».

#### L'inflation comme seul critère ?

Concrètement, la revalorisation mécanique du est calculée en fonction de deux paramètres. D'abord, l'indice des prix à la consommation tabac) pour les 20 % de ménages aux revenus les faibles. Deuxièmement, la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier employé (SHBOE). C'est ce dernier critère sur lequel le gouvernement élaborerait différents scénarios pour aboutir à sa suppression.

« Si l'on indexait le smic sur la seule inflation, comme le préconise l'une des pistes de ce rapport, le smic glisserait vers le bas et entraînerait avec lui une grande partie des salaires », dénonce l'économiste de l'Institut de recherches économiques et sociales Michel Husson.

« Sous l'habillage technocratique, la seule vraie préconisation de ces experts, c'est la baisse du smic, qu'ils jugent trop élevé », accuse ce pourfendeur du rapport, qui reproche aux auteurs de vouloir « recycler de vieilles lunes ». Un faux procès, rétorque Andrea Garnero : « Nous n'avons jamais préconisé de faire baisser le smic. »



smic  
(hors plus  
et

#### 4. [Nous proposons de privilégier la négociation collective](#)

Andrea Garnero, Propos recueillis par Catherine Gasté



Andrea Garnero est économiste et membre de la commission qui préconise de revoir le mode de calcul du salaire minimum.

C'est un rapport choc. Il a été rendu début décembre par un comité d'experts indépendants aux partenaires sociaux chargés, notamment, de donner au gouvernement un avis sur le salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic). Il préconise d'en revoir le mode de calcul. Ce qui pourrait signifier la fin de la [revolarisation automatique](#), comme c'est le cas aujourd'hui.

Pourquoi préconisez-vous [un big bang du calcul du smic ?](#)

ANDREA GARNERO. C'est une spécificité française, nous sommes le seul pays dans l'OCDE (*NDLR : Organisation de coopération et de développement économiques*) où cette double indexation est obligatoire : sur l'indice des prix et sur la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvriers et employés. Dans d'autres pays, il y a l'indexation obligatoire sur l'inflation, ou sur les salaires moyens, mais pas les deux.

Faut-il tout changer pour autant ?

En France, quand on augmente le salaire minimum, cela pèse sur tous les salaires. Notre étude montre que cette hausse annuelle automatique du smic se répercute sur le calendrier des négociations salariales et sur le montant de ces négociations. En période d'inflation, cette obligation présente un risque économique pour les entreprises car c'est une contrainte qui ne répond plus à la réalité économique. Si l'on veut s'inspirer du modèle allemand, suédois ou danois, il faut arrêter de tout figer par la règle.

Mais l'Allemagne a créé un salaire minimum...

Parce qu'il y a un nombre croissant de secteurs qui ne sont pas couverts par les syndicats. Ce que nous proposons, c'est justement un modèle de salaire minimum à l'allemande. Il ne s'agit pas de baisser le salaire minimum, ni de le supprimer contrairement à ce que l'on a pu entendre. Nous préconisons de fixer un salaire minimum en privilégiant l'autonomie de la négociation collective. En Allemagne, ce sont les partenaires sociaux qui décident, même les experts de la commission n'ont pas le droit de vote.

Autrement dit, vous voulez un smic par branche ou par région ?

Non, pas du tout. On a analysé l'option du smic régionalisé et on l'a vite écartée. Des minima par branches existent d'ailleurs déjà en France grâce aux accords entre syndicats et employeurs. Nous défendons le smic et son rôle, mais on propose que sa revalorisation ne soit plus juste le résultat d'une règle arithmétique rigide qui ne permet pas une analyse de l'état du marché du travail, en particulier des travailleurs plus faibles, et qui restreint le rôle que le gouvernement avec les partenaires sociaux et les experts peuvent jouer.

N'est-ce pas dangereux de s'en prendre à un tel tabou ?

J'ai reçu des mails assez virulents à la suite de nos propositions. Mais nous n'avons jamais dit que le smic doit être gelé ou baissé, nous lançons un débat sur la méthode de calcul automatique. Il y a un pays qui a expérimenté la baisse nominale du smic, c'est la Grèce. On a vu ce que cela a donné. Les experts de la commission sont conscients des problèmes de pauvreté. Mais le smic ne peut pas à lui seul la combattre. C'est un tabou en France peut-être, mais peut-on au moins commencer une discussion sur le fond ? Ici, la recherche sur le sujet est trop limitée. Cela n'aide pas à avoir un débat informé.